LA SOURCE
INNOVATEUR PAR NATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit et de façon exclusive à toute vente des produits, tout contrat commercial ou de services commercialisés par la société La Source Siret : 849 813 076 00031 ci-après dénommées la société. Toute commande implique l'acceptation sans réserve du client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles, notamment toutes conditions d'achat, sauf accord dérogatoire préalable et écrit au client. Tout autre document que les présentes conditions générales, notamment les catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative. Le client reconnaît expressément que les présentes conditions générales lui ont été communiquées pour l'établissement de la commande (ou de devis) conformément à l'article L. 441- 6 du code de commerce.

Article 2 : COMMANDES

2.1 Ouverture de compte client :

Pour toute ouverture de compte, la Société procèdera à une vérification du statut professionnel en demandant notamment un extrait k-bis daté de moins de trois mois ou une copie du certificat INSEE indiquant le numéro SIREN ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. La Société se réserve le droit de ne pas ouvrir de compte client, ni d'accepter les commandes en cas de doute sur la solvabilité. Pour les premières commandes, la Société se réserve également de droit de solliciter un paiement à la commande.

2.2 Conditions relatives à la commande :

La commande du Client devra impérativement remplir les conditions suivantes :

- **La commande émane d'un Client dont la pérennité et/ou solvabilité ne fait aucun doute.**
- **Le Client est à jour de ses obligations vis-à-vis de la Société.**
- **Le volume commandé est conforme aux volumes habituels commandés par le Client.**
- **Aucune demande d'allotissement n'est acceptée (livraison en un seul lieu et une seule date et heure).**
- **La commande est conforme au tarif en vigueur au jour de la commande et aux caractéristiques techniques des Produits.**
- **La commande permet de respecter les dispositions légales en matière de transport et notamment du temps de travail.**

Toute commande ne respectant pas ses conditions sera réputée non-conforme et ne pourra pas être traitée, ni acceptée par la Société.

Chaque commande deviendra ferme et définitive à l'issu d'un délai de 48 h pendant lequel la Société informera le Client, le cas échéant, de toutes difficultés ne

permettant pas la livraison des Produits dans les conditions souhaitées et notamment en cas de Produits indisponibles.
La Société ne gère pas les reliquats, il conviendra de repasser une commande des produits indisponibles.
2.3 Toute modification demandée par le Client ne pourra être prise en compte que si elle ne confère pas un caractère anormal à la commande qu'elle modifie. Elle doit être impérativement notifiée par écrit à la Société et reçue au moins 3 jours ouvrés avant la date de livraison mentionnée sur la commande initiale.
Cette modification de commande pourra déboucher sur une livraison partielle en cas de Produits devenus entre-temps indisponibles ou faire varier les délais de livraison indicatifs annoncés sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque demande d'indemnités et/ou pénalités.

Article 3 : LES PRODUITS

3.1 Les Produits objet des présentes Conditions Générales de Vente sont décrits précisément quant à leurs spécificités et leurs qualités dans les documents commerciaux de la Société. Le client est réputé connaitre parfaitement les produits qu'il acquiert et reconnait qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs aux produits qu'il a commandés.
3.2 La Société se réserve le droit de cesser la distribution de certains produits en cours d'année. Hors cas de difficultés ou de force majeure, la société s'engage à en informer le client avec un délai de 2 mois.
3.3 En cas d'impossibilité pour la société de s'approvisionner en quantité suffisante et/ou en cas de force majeure, cet arrêt peut être annoncé aux clients avec un effet immédiat. Cet arrêt ne peut ouvrir droit, au bénéfice du client de quelques réclamations, indemnisations ou pénalités que ce soit.
3.4 Les produits livrés ne pourront être commercialisés sur internet ou figurer sur un site marchand sans autorisation écrite de la société La Source

Article 4 : LIVRAISONS – EXPÉDITIONS

4.1 La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications qu'elle juge utile à la composition et/ou à la fabrication de ses produits mais n'est soumise à aucune obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.
La Société pourra changer les données logistiques d'un produit à n'importe quel moment de l'année. La société en informera le client dans les meilleurs délais.
4.2 Les marchandises sont livrées franco de port pour toute commande supérieure ou égale à 250 € net HT. Toute commande doit porter sur des conditionnements complets, à défaut la commande sera automatiquement arrondie à l'unité supérieure ce que le Client reconnaît expressément.
4.3 Les frais de transport des commandes inférieures à ces conditions sont à la charge du client. Il en est de même pour les commandes supérieures aux conditions mais dont les livraisons sont fractionnées à la demande du client pour des quantités inférieures à ces mêmes conditions.
Dans le cas où la livraison est inférieure à 250 € net HT. La société facturera une somme forfaitaire de 20 € pour frais d'expédition.

4.4 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas donner droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise livrée, ou de réclamer des dommages et intérêts.
4.5 Les livraisons sont par ailleurs subordonnées au paiement effectif des éventuelles livraisons précédentes prévues aux dates de factures correspondantes.
4.6 Toutes les marchandises seront expédiées aux risques et périls du destinataire, même en cas de livraison Franco de port. Le transfert des risques s'effectue à compter de la signature du bon d'enlèvement délivré au transporteur que celui-ci agisse pour le compte de la Société ou pour le compte des clients. Le transfert de risques s'effectue dès enlèvement des marchandises de nos entrepôts ou lorsque cette opération est effectuée par le client lui-même.
4.7 En cas d'avaries ou de manquants survenus au cours du transport, il incombe au destinataire de faire les réserves d'usage et d'exercer tous recours contre le transporteur conformément, aux articles L133-3 et L 133.4 du code de commerce.
4.8 Toutes les réclamations relatives aux livraisons devront, sous peine d'irrecevabilité, être formulées par lettre recommandée postée dans les dix jours calendaires à compter du lendemain du jour de la réception de la marchandise par le client ou par un tiers pour son compte.
4.9 Il appartiendra au client de fournir toutes justifications nécessaires quant à la réalité des vices apparents ou des anomalies constatées. Il devra laisser à la société La Source, la liberté de procéder par elle-même à la constatation de la non-conformité des commandes mises en cause ou des vices apparents de conformité des produits livrés.
4.10 Dans le cas de livraison reconnue par la Société non conforme ou défectueuse, notre responsabilité, en tout état de cause, sera forfaitairement limitée au remplacement de tout ou partie de ladite livraison sans qu'aucune indemnité ne puisse être allouée pour quelque cause que ce soit. Dans ce cas, le remplacement se fera dans le délai le plus court, compatible avec notre capacité de production, nos possibilités d'approvisionnement, et nos autres engagements.
4.11 Aucun retour ou échange n'est accepté sauf accord préalable et écrit de la Société.
4.12 Toute reprise de marchandises se fera dans les conditions suivantes :
Tarif HT applicable en cours de l'année du litige moins les remises accordées.
Les frais d'expédition sont à la charge du client expéditeur.
Les marchandises voyagent aux risques et périls du client expéditeur.
Les marchandises doivent être restituées dans leur emballage d'origine en bon état sous peine de supporter des frais de remise en état.
Les retours ne peuvent en aucune manière retarder le paiement des sommes restant dues aux échéances convenues.
4.13 En cas d'événement majeur (grève, pénurie de main d'œuvre, arrêt et accident machine, difficultés d'approvisionnement, défaillances fournisseurs, retrait de produits, interruption des transports, raréfaction de l'offre et de la matière première, indisponibilité de matériel, des lignes de production ou des services de maintenance s'y rapportant, incendie, dégâts des eaux, sinistre survenant à La Source ou chez un de ses prestataires, etc.), les délais de livraison ou commandes de produits se trouveront suspendus de plein droit tant que l'évènement n'aura pas cessé, sans pénalité aucune.

Article 5 : GARANTIE

La Société ne peut en aucun cas voire sa responsabilité engagée à l'égard du client lorsque les produits livrés sont conformes à ceux commandés.
Afin de garantir la qualité des produits, le Client s'engage à conserver les produits dans un endroit sec et frais, à l'abri de la lumière. Les conditions de stockage doivent être strictement respectées par le Client. A défaut, la Société ne pourra être tenue pour responsable de la détérioration des Produits. En outre, la responsabilité de la Société est expressément exclue pour les dommages provenant notamment de négligences, défaut d'entretien, défaut de surveillance, intervention d'un tiers sur les Produits, usages anormaux des produits…
En aucun cas et conformément à l'article L-442-13 du Code de Commerce, le Client n'est autorisé à procéder au refus ou retour de marchandises ou de déduire d'office du montant de la facture établie par la Société les pénalités ou rabais correspondant au non-respect ou à la non-conformité des marchandises.

5.1 Manquants, pertes ou avaries liés au transport

Lors de la livraison, il appartient au Client de vérifier le bon de livraison et l'état des produits livrés. Conformément aux dispositions des articles L.133-3 et suivants du code de commerce, en cas de manquant, de perte, d'avarie susceptibles d'être imputés au transport, le Client devra réceptionner les produits en émettant toute réserve utile auprès du transporteur au jour de la livraison et devra lui notifier une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la livraison.
Le Client devra préciser et motiver la nature de sa réclamation, réserve ou contestation, ainsi que désigner les Produits objets de cette réclamation, en quantité, qualité et prix.
Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés. Dans les 3jours de la livraison des produits, le Client devra en outre informer par écrit la Société des dommages constatés sur les produits liés au transport et fournir toute justification quant à la réalité des vices et des anomalies constatés. Le défaut de procéder ainsi vaut renonciation de la part du Client à critiquer la bonne exécution par la Société de ses obligations contractuelles.

5.2 Procédure de vérification de la conformité des marchandises

A l'exclusion des non- conformités inhérentes au transport, le Client dispose d'un délai de 8 jours à réception pour contrôler la conformité des produits livrés.
Dans l'hypothèse d'une non-conformité, le Client en informera la Société dans ce délai et par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception l'informant de la non-conformité constatée ainsi que toute information lui permettant d'apprécier la réalité du grief invoqué. En tout état de cause, ce délai ne peut avoir pour effet ni d'augmenter la durée, ni de décaler le point de départ du délai maximal de paiement. Le Client devra laisser à la Société toute facilité pour vérifier sa réclamation et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir des tiers sur les produits concernés.

5.3 Vices cachés

Les vices cachés pour lesquels la garantie pourra être mise en œuvre devront exister au moment du transfert des risques. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité et à l'existence des vices constatés antérieurement au transfert des risques. La Société se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place.

Le Client devra dès lors accorder à la Société ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et/ou aux vérifications mentionnées ci-dessus.
Aucune action en garantie des vices cachés ne pourra être engagée par le Client après un délai correspondant à un tiers de la durée de vie du produit restant à courir à compter de la livraison. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le Client ne pourra invoquer la garantie des vices cachés des produits ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action intentée contre lui par le Vendeur pour inexécution du contrat de vente.
5.4 Retour Marchandises : Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord exprès de la Société et être accompagné d'un bon de retour qui sera fixé sur le colis. Tout retour ne respectant pas ces conditions sera refusé à réception.
Les frais et risques du retour seront toujours à la charge du Client, les produits devant être retournés dans l'état dans lequel la Société les a livrés. Toute reprise acceptée par la Société entraîne la constitution d'un avoir au profit du Client, après vérification quantitative et qualitative des produits retournés. La Société ne reprend pas les produits invendus ou ceux dont la DLC et/ou DDM serait dépassée ou trop courte pour permettre leur revente.

Article 6 : PRIX – PAIEMENT

6.1 Les factures sont payables à La Source 42590 Neulise
6.2 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation ou réduction par dérogation à l'article 1223 du Code Civil, sans l'accord écrit et préalable de notre Société. Tarif HT applicable de l'année en cours.
6.3 Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
6.4 Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues.

Article 7 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

7.1 Conformément à l'article l 441-9 du Code de Commerce une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci.
La date d'émission de la facture est le point de départ de l'exigibilité du paiement.
7.2 Sauf condition expresse contraire, toutes les factures sont payables par LCR, chèque ou virement à 30 jours nets à la date d'exigibilité figurant sur la facture. Un escompte de 0,5% est consenti pour tout paiement comptant (sous quinzaine à réception de la facture)
7.3 Le client doit faire parvenir un exemplaire de son RIB lors de sa première commande afin de mettre en place les prélèvements LCR.
7.4 Pour toute LCR rejetée à l'échéance, les frais bancaires et administratifs seront facturés 35 euros HT.
7.5 En cas de non-règlement de factures par le client dans l'année, La Source (Société) se réserve le droit d'envoyer les commandes après règlement de la facture proforma par le client.

Article 8 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1 Conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, la Société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à complet paiement de l'intégralité de leurs prix et de leurs accessoires. Le défaut de paiement à la date prévue sur les factures peut ainsi entrainer la revendication de la totalité des marchandises.
8.2 En conséquence, la Société se réserve la faculté sans formalité particulière, de reprendre matériellement possession de ses marchandises, aux frais du client et à ses risques et périls.
8.3 Le client est tenu d'individualiser les marchandises livrées tant que celles-ci n'auront pas été définitivement et entièrement payées.
8.4 Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises. Il en est de même pour les risques qui seraient occasionnés par lesdites marchandises. A cet effet, le client supportera également les charges de l'assurance.

Article 9 : FORCE MAJEURE

9.1 La responsabilité des Parties ne pourra en aucun cas être engagée, les obligations essentielles du contrat étant suspendues, dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure empêchant les Parties d'exécuter leurs obligations réciproques. Sont considérés comme cas de force majeure les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne peuvent raisonnablement éviter ou surmonter et qui empêchent l'exécution de leurs obligations respectives il en sera ainsi notamment, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, catastrophe naturelle, embargo, épizootie, épidémie, pandémie, rupture d'approvisionnement des matières premières et tout événement de nature à entraver la bonne marche de l'entreprise, tels que les grèves, les situations de lock-out, le chômage total ou partiel, toute décision du gouvernement ou des organismes de sécurité alimentaire, toute disposition réglementaire ou légale interdisant la commercialisation des produits, toute interruption de fourniture d'énergie, tout accident ou incendie, toute interruption ou tout retard dans les transports, ou tout événement entraînant une impossibilité totale pour la Société d'être approvisionnée ou de pouvoir livrer ses clients.

Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Toutes les marques et éléments protégés par un droit de propriété intellectuelle attachés aux produits sont soit la propriété exclusive de La Source, soit l'objet d'une licence au profit de La Source.
Le client n'acquiert aucun droit sur ces marques et éléments autre que celui de distribuer les produits qui en sont revêtus dans le strict respect des présentes Conditions de Vente.
10.2 De manière générale, le client s'engage à ne pas altérer les droits de propriété intellectuelle de La Source et à ne pas en faire un usage impropre qui discréditerait ou dévaloriserait ou dénaturerait lesdites marques et produits.

Dans le cas contraire, La Source se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées afin de faire cesser cet usage.
10.3 Toute utilisation de logos et références à nos marques dans des supports publicitaires devra faire l'objet d'une autorisation écrite de la société La Source.

Article 11 : JURIDICTION

11.1 Il est expressément convenu que les rapports commerciaux nés de toute vente entre la Société La Source et nos clients sont régis par la législation française et que seul le tribunal de commerce de Roanne (42) et éventuellement les tribunaux français des degrés supérieurs sont seuls compétents en cas de litige. Aucune dérogation ne peut être accordée à la présente disposition.

Article 12 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

12.1 La Société peut être amenée à collecter des données personnelles concernant le Client et/ou des membres de son personnel dont la base légale est l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente ou le cas échéant de l'ensemble contractuel qu'elles constituent avec la Convention unique signée avec le Client.
Cette collecte est réalisée à des fins prédéterminées et légitimes. Les données personnelles collectées permettent d'effectuer les opérations relatives à la gestion des clients la prospection, l'élaboration de statistiques commerciales, la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ; la gestion des impayés et du contentieux, la gestion d'opérations promotionnelles ; l'envoi d'informations sur la Société ou les produits.
12.2 La Société s'engage à conserver les données de manière sécurisée en application de procédures internes strictes. Les données personnelles pourront être divulguées aux seules personnes qui, du fait de leurs fonctions, ont un intérêt légitime à y accéder : Prestataires de services et sous- traitant réalisant des prestations pour le compte la Société : ils sont rigoureusement sélectionnés et agissent conformément aux instructions de la Société : Autorités financières, judiciaires ou agences d'État, organismes publics sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ; certaines professions réglementées telles qu'avocats, notaires, commissaires aux compte.
12.3 En aucun cas, la Société ne vendra ou partagera les données de ses clients à des partenaires commerciaux / tiers.
Les données sont conservées pour une durée maximale de 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Au terme de cette durée, la Société peut procéder à l'archivage des données, notamment pour répondre au délai de prescription des actions en justice.
12.4 Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles.
Le Client peut également demander la limitation du traitement de données le concernant. Pour toute demande, le Client doit adresser par courrier au Service Clients : La Source 91 allée de l'innovation 42590 Neulise ou par mail à l'adresse dédiée suivante : info@la-source.pro

La demande du Client devra préciser le nom/prénom, qualité dans l'entreprise, numéro de clients et comporter une copie de la pièce d'identité. Le client peut également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci. Le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle compétentes en matière de protection de données personnelles.

ARTICLE 13 : DROIT ET LANGUE APPLICABLE

13.1 De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Par convenance, une traduction en langue anglaise a été établie. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fera foi.
13.2 Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des ventes de produit ou des conditions générales de vente seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Roanne (42).

Article 14 : CONTRIBUTION A LA FILIÈRE REP

14.1 La Source contribue annuellement au financement du recyclage des articles mis en marché en versant une contribution à l'éco-organisme CITEO.

14.2 L'identifiant unique FR211431_01ULWG attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière Emballages, en application de l'article L.541-10-13 du code de l'Environnement, a été attribué par l'ADEME à la société La Source (Siret 849 813 076 00031). Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs et de la réalisation de ses déclarations auprès de CITEO.

Article 15 : CONFIDENTIALITÉ

15.1 Toutes informations ou documents techniques, commerciaux ou autres que nous remettons à nos clients sous quelque forme que ce soit, préalablement à une éventuelle commande ou lors de l'exécution de celle-ci, demeurent notre propriété et sont soumis à l'obligation de confidentialité de la part du client, qui ne peut les divulguer à un tiers sans notre accord préalable écrit.
Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes et les accepter sans réserve.

91 allée de l'Innovation
F- 42590 NEULISE
Tél : 04 77 64 64 88
info@la-source.pro
www.la-source.pro